

Conditions Générales de Vente

MF Coach

Page 1/3

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Selon le statut du bénéficiaire et les modalités de financement, MF COACH établit :

- un contrat de formation professionnelle lorsque le bénéficiaire est une personne physique finançant tout ou partie de la formation à titre individuel (autofinancement ou CPF),
- une convention de formation professionnelle lorsque la formation est financée par une entreprise ou un tiers.

Le bulletin d'inscription dûment complété et signé constitue un élément contractuel et vaut engagement ferme sous réserve de la signature du contrat ou de la convention et du respect des conditions de règlement.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués hors taxes.

Les prix des formations sont exprimés en euros hors taxes (HT). La TVA est appliquée au taux légal en vigueur. Le montant TTC est précisé dans la convention ou le contrat de formation.

Toute formation commencée est due en totalité.

L'acceptation de MF COACH est conditionnée par le règlement d'un acompte de 30%.

Hors exercice du droit légal de rétractation prévu par l'article L.6353-5 du Code du travail, toute annulation à l'initiative du bénéficiaire/stagiaire entraîne la conservation par MF COACH de l'acompte de 30 % versé à l'inscription, à titre de dédommagement.

REGLEMENT PAR UN OPCO OU LE CPF

Si le bénéficiaire/stagiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au bénéficiaire/stagiaire. Si MF Coach n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le bénéficiaire/stagiaire sera facturé de l'intégralité du stage. Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par MF COACH après demande écrite du bénéficiaire/stagiaire accompagnée d'un relevé d'identité bancaire original.

Lorsque la formation est financée par le Compte Personnel de Formation (CPF), le bénéficiaire s'engage à :

- respecter les obligations d'assiduité et de participation,
- se conformer aux règles spécifiques applicables aux formations financées par la Caisse des Dépôts.

Tout abandon ou manquement non justifié pourra entraîner des conséquences financières conformément à la réglementation en vigueur.

PENALITES DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le bénéficiaire/stagiaire de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal (C. Com. Art. 441-6 al 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le bénéficiaire/stagiaire qu'elles ont été portées à son débit.



Conditions Générales de Vente

MF Coach

Page 2/3

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le bénéficiaire/stagiaire doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- Si une annulation intervient et que l'action de formation est reportée dans un délai de six mois, l'acompte de 30% du montant de la participation sera porté au crédit du bénéficiaire/stagiaire sous forme d'avoir imputable sur une formation future.
- Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de six mois, l'acompte restera acquis à MF COACH à titre de dédommagement.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité

En cas d'annulation de la formation par MF COACH, quelle qu'en soit la raison, MF COACH informera les bénéficiaires/stagiaires par écrit, l'acompte de 30% sera remboursé au bénéficiaire/stagiaire qui, dans ce cas, ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice ou indemnité complémentaire.

MF COACH se réserve le droit de demander à un stagiaire de cesser de suivre la formation du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement des modules, avec remboursement par MF COACH des journées auxquelles le/la stagiaire n'assistera pas.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679), MF COACH, en qualité de responsable du traitement, informe-le bénéficiaire/stagiaire que les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription, de l'exécution et du suivi des actions de formation sont strictement nécessaires à la gestion administrative, pédagogique, financière et réglementaire de la formation.

Finalités du traitement

Les données sont traitées pour :

- la gestion des inscriptions et des dossiers administratifs,
- l'organisation et le suivi pédagogique des formations,
- la gestion financière et comptable,
- le respect des obligations légales et réglementaires (Qualiopi, financeurs, autorités de contrôle).

Base légale

Le traitement repose :

- sur l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles,
- sur le respect d'obligations légales,
- et, le cas échéant, sur le consentement du bénéficiaire/stagiaire.

Destinataires des données

Les données personnelles sont destinées exclusivement à MF COACH et, lorsque cela est strictement nécessaire, aux partenaires ou organismes intervenant dans la gestion administrative, financière ou réglementaire de la formation (financeurs, certificateurs, autorités compétentes), dans le respect de la confidentialité.

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant une durée proportionnée aux finalités du traitement et conforme aux obligations légales et réglementaires applicables aux organismes de formation.

Droits des personnes

Le bénéficiaire/stagiaire dispose, conformément à la réglementation en vigueur, des droits suivants :

droit d'accès,
droit de rectification,
droit de suppression,
droit à la limitation du traitement,
droit d'opposition,
droit à la portabilité lorsque applicable.

Lorsque le traitement repose sur le consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment, sans remettre en cause la licéité des traitements antérieurs.

Ces droits peuvent être exercés par demande écrite adressée à MF COACH ou par mail à : hello@mfcoach.fr



Conditions Générales de Vente

MF Coach

Page 2/3

Réclamation

Le bénéficiaire/stagiaire est informé de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

RENONCIATION

Le fait pour MF COACH de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre MF COACH et ses bénéficiaires/stagiaires relèvent de la loi française.

ATTRIBUTION DES COMPETENCES

Les éventuelles réclamations du participant/stagiaire doivent être adressées soit par mail soit par courrier postal au siège de MF Coach (50, résidence Elysée 2 – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD) ou par email à l'adresse hello@mfcoach.fr.

En cas de persistance du désaccord ou d'absence de réponse sous un délai d'un mois, le participant/stagiaire, à la condition d'être consommateur au sens du 1° de l'article liminaire du Code de la consommation, aura la possibilité de saisir le Médiateur de la consommation dans les conditions fixées à au Livre VI, Titre 1er du Code de la consommation et dont les coordonnées sont les suivantes : Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation.

Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES soit par e-mail contact@anmconso.com ou en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.

Tous litiges qui ne pourraient pas être réglés à l'amiable sera de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY quel que soit le siège ou la résidence du bénéficiaire/stagiaire, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec le bénéficiaire/stagiaire non professionnel pour lequel les règles légales de compétences matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société MF COACH qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par MF COACH à son siège social au 50, Elysée 2 – 78170 La Celle Saint Coud.

